

Déjeuner du Cercle des Réseaux Européens autour de Monsieur Jean-Louis de Brouwer

Directeur à la DG Emploi et affaires sociales
Commission européenne

- 23 février 2012 -

Les membres du Cercle des réseaux européens se sont réunis pour un déjeuner de travail autour de Monsieur Jean-Louis de Brouwer, directeur de la direction « Europe 2020 : politiques de l'emploi » à la DG Emploi, affaires sociales et inclusion de la Commission européenne

Un des messages clé soulevé au cours du débat était lié à l'imminente évolution institutionnelle au plan européen dans le domaine de la politique de l'emploi.

En introduction, M. de Brouwer a rappelé l'importance de la décision du Conseil du 21 octobre 2010 relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres.

Les États membres tiennent compte de ces lignes directrices pour l'élaboration de leurs politiques de l'emploi. Ils traduisent ainsi les recommandations du Conseil en objectifs nationaux. Les lignes directrices pour les politiques de l'emploi sont associées aux grandes orientations des politiques économiques; ensemble elles forment les lignes directrices intégrées de la stratégie Europe 2020.

Dans ce contexte, plusieurs chantiers d'actions prioritaires sont identifiés :

➤ ***Accroître la participation au marché du travail***

L'UE se fixe pour objectif de relever à 75 % le taux d'emploi des femmes et des hommes âgés de 20 à 64 ans d'ici à 2020. Pour satisfaire à cet objectif, les États membres doivent encourager la participation au marché du travail des jeunes, des travailleurs âgés, des travailleurs faiblement qualifiés et des migrants en situation régulière.

À cette fin, les politiques nationales doivent notamment promouvoir les principes de flexicurité, de mobilité des travailleurs, de conciliation entre vie professionnelle et vie de famille. La mobilité professionnelle, qui reste une option intéressante pour les employés détenteurs de hautes qualifications professionnelles, mais également pour les personnes qui ne sont nécessairement porteuses d'une expérience hautement qualifiée.



De nationalité belge, Jean-Louis de Brouwer est depuis le 1er mars, directeur de la direction « Europe 2020 : politiques de l'emploi » à la DG Emploi, affaires sociales et inclusion de la Commission européenne. Il occupait précédemment le poste de directeur de la direction « Migrations et frontières » à la DG Affaires Intérieures.

Les États membres doivent prévoir des mesures précoces pour l'insertion des jeunes et des groupes vulnérables sur le marché du travail.

➤ **Développer une main-d'œuvre qualifiée**

Le développement de nouvelles compétences, correspondantes aux besoins du marché du travail, doit permettre d'accroître la productivité et l'employabilité des travailleurs. De plus, les États membres doivent accroître la capacité des systèmes d'éducation et de formation et favoriser leur adaptation aux évolutions de la société vers une économie à faible émission de carbone, efficace dans l'utilisation des ressources.

Dans cette perspective, les mesures prises doivent assurer la qualité de l'enseignement initial et les possibilités de formation tout au long de la vie. Les formations doivent être ouvertes aux travailleurs, qu'ils soient faiblement ou hautement qualifiés, et être organisées en coopération avec les partenaires sociaux et les entreprises.

Les États membres doivent également encourager la mobilité professionnelle dans l'UE, notamment par l'établissement de systèmes de reconnaissance des compétences acquises.

➤ **Améliorer les systèmes d'éducation et de formation**

À l'horizon 2020, les taux d'abandon scolaire doivent être ramenés à moins de 10 % et au moins 40 % des personnes âgées de 30 à 34 ans devraient avoir achevé un cycle d'études supérieures.

Cet objectif implique d'investir dans la qualité des formations et des systèmes éducatifs, en adaptant les enseignements aux évolutions de la société et en privilégiant l'employabilité. Les États membres doivent également privilégier la formation tout au long de la vie, y compris à travers l'apprentissage non formel.

➤ **Lutter contre l'exclusion sociale**

La stratégie Europe 2020 promeut l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté, afin que 20 millions de personnes au moins cessent d'être confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion au cours des 10 prochaines années.

Ainsi, les États membres doivent porter une attention particulière à l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail. Les mesures prises doivent favoriser l'autonomie des personnes, mais aussi permettre de lutter contre la pauvreté des travailleurs.

Les politiques nationales doivent permettre de garantir l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris dans le domaine social. De plus, elles doivent assurer la modernisation et la viabilité des systèmes de protection sociale et de retraite.

Les membres du Cercle et M. de Brouwer ont également évoqué des thématiques plus générales liées au processus d'intégration européenne, notamment le problème de communication sur les questions européennes. Les chefs d'Etat n'assument pas toujours dans leur discours au plan national les décisions pour lesquelles, ils ont donné leur accord au niveau européen. Cette dichotomie persiste. Un des sujets clé pour les membres du Cercle, relatif à la nécessité d'envisager des mesures européennes efficaces afin d'encourager la ré-industrialisation a également été discuté.